NOUVELLE-ÉCOSSE

Vue d'ensemble

Le commerce canado-américain joue un rôle croissant pour la province de la Nouvelle-Écosse, dont les deux tiers des exportations de marchandises et de ressources naturelles se sont dirigées vers les États-Unis en 1986. En outre, la province exporte de plus en plus de services vers ce pays, notamment dans les domaines des services financiers, des transports, des services informatiques, de la construction, des services de consultants en administration et du tourisme.

L'Accord offre une réelle possibilité d'ajouter de la valeur à nombre de produits liés aux ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, ainsi que de renforcer à l'avenir le développement des industries secondaires et des activités de service de la province. Par ailleurs, il ne fait aucunement entrave à la promotion du développement économique régional par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

La Nouvelle-Écosse et le Canada tireront profit de l'Accord de libre-échange:

- A) qui les place dans la situation <u>la plus favorable</u> consentie à des étrangers pour ce qui est de l'accès au marché le plus important et le plus riche du monde;
- B) qui constitue <u>un progrès majeur</u> sur la voie de l'organisation des relations commerciales les plus intenses du monde ainsi que de la garantie de l'accès des Canadiens à ce marché.

La Nouvelle-Écosse tirera plus particulièrement de l'Accord les avantages suivants:

1) Les droits de douane seront supprimés d'ici le <u>ler janvier 1998</u>. Une forte proportion des échanges entre le Canada et les États-Unis se font déjà en franchise (environ 70 %). Plus de la moitié des droits qui subsistent seront éliminés en dix étapes régulières et près d'un tiers en cinq tranches égales, à partir du 1^{er} janvier 1989. Les autres disparaîtront le 1^{er} janvier 1989.

Les trois formules de suppression des droits de douane ont été établies après des consultations menées avec le secteur privé et où la Nouvelle-Écosse a été bien représentée. Il a été tenu compte de ses intérêts particuliers, tant en matière d'exportations que d'importations, ce qui a permis de donner à ses industries le temps de s'adapter aux défis et aux débouchés nouveaux.